



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5037

Lyon 5e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon du volume 1 de la parcelle AE 158, faisant partie des jardins du musée Gadagne, auprès de l'indivision entre Monsieur Michel Vicard, Monsieur Gilbert Vicard, Monsieur François Vicard, Madame et Monsieur Alexandre Pozzoli, Madame Dominique Mallet, Mademoiselle Maud Mallet, Madame Catherine Sapet, Madame et Monsieur Stéphane Laurent - EI 05018 - n° inventaire 05018 V001 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020", programme 00020, AP n° 2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5037 - LYON 5E - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON DU VOLUME 1 DE LA PARCELLE AE 158, FAISANT PARTIE DES JARDINS DU MUSEE GADAGNE, AUPRES DE L'INDIVISION ENTRE MONSIEUR MICHEL VICARD, MONSIEUR GILBERT VICARD, MONSIEUR FRANÇOIS VICARD, MADAME ET MONSIEUR ALEXANDRE POZZOLI, MADAME DOMINIQUE MALLET, MADEMOISELLE MAUD MALLET, MADAME CATHERINE SAPET, MADAME ET MONSIEUR STEPHANE LAURENT - EI 05018 - N° INVENTAIRE 05018 V001 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS GRATUITES 2015-2020", PROGRAMME 00020, AP N° 2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle n°2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020.

Les consorts Vicard sont propriétaires des parcelles AE157 et AE158 situées au 17 Montée Saint Barthélémy à Lyon 5<sup>ème</sup>. La parcelle AE 158 a fait l'objet d'une division en deux volumes le 14 avril 2007 par le cabinet CHARMASSON.

Les consorts Vicard se sont rapprochés de la Ville de Lyon en vue de lui céder le volume 1 de la parcelle AE 158. Ce volume, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>, correspond aux voûtes et murs de la partie inférieure de leur terrasse située en surplomb, cette dernière constituant le volume 2. Le volume 1 se situe dans le prolongement d'un des jardins du musée Gadagne qui est actuellement occupé par le Café Gadagne pour sa terrasse.

L'immeuble édifié sur la parcelle AE 157 a été placé sous le régime de la copropriété par les consorts Vicard qui ont vendu certains lots. Chaque acquéreur s'est également vu céder une partie indivise du volume 1 de la parcelle AE 158 de telle sorte à ce que ce dernier appartient désormais à plusieurs propriétaires, dont les consorts Vicard.

Nécessaire à l'exploitation de la terrasse par le Café Gadagne eu égard à la configuration des lieux, il vous est proposé d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, du volume 1 de la parcelle AE 158, par la Ville de Lyon auprès de l'indivision précitée.

Le projet d'acquisition envisagé étant inférieur au seuil de consultation obligatoire du service France Domaine fixé à 180 000 € par l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques, la valeur vénale du bien a été estimée par la Ville en tant que jardin d'agrément au prix de 50 €/m<sup>2</sup>, soit 3 150 €

L'acquisition à 1 euro symbolique ainsi que les frais notariés estimés à 350 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1. Ils sont pris en charge par la Ville de Lyon.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu le projet d'acte ;

Vu le plan de division et l'EDDV ;

Vu l'avis favorable en date du 30 juillet 2019 de Madame le Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- L'acquisition à l'euro symbolique, par la Ville de Lyon, du volume 1 de la parcelle AE 158 auprès de l'indivision entre Monsieur Michel Vicard, Monsieur Gilbert Vicard, Monsieur François Vicard, Madame et Monsieur Alexandre Pozzoli, Madame Dominique Mallet, Mademoiselle Maud Mallet, Madame Catherine Sapet, Madame et Monsieur Stéphane Laurent, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant ainsi que tout document y afférent.
- 3- L'acquisition à laquelle s'ajoutent les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense de 1 euro à laquelle s'ajoutent, les frais notariés estimés à 350 euros, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2020 : 351,00 euros

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
05018V001	Volume 1 – sous voûte	63,00	21318	1,00	
05018V001	Frais notariés – volume 1	63,00	21318	350,00	

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY